

Acteurs économiques, politiques, associatifs et citoyens : TOUS MOBILISÉS AVEC LE SDED POUR LE CLIMAT

Depuis très longtemps le SDED, Service public Des Energies dans la Drôme, gère pour le compte de l'ensemble des communes drômoises la distribution d'électricité et l'éclairage public. Il est reconnu comme aménageur du territoire et garant de la qualité de l'électricité distribuée. Il est ainsi au service des communes et des consommateurs. Aujourd'hui, fort de ses compétences et responsabilités, c'est tout naturellement que le SDED a décidé de proposer un travail en partenariat avec les intercommunalités sur les enjeux de la transition écologique puisque ces dernières sont visées par la loi pour y apporter leur contribution sur leurs territoires.

Sous la houlette de son Président, le Sénateur honoraire Jean Besson, cette implication du SDED prend la forme de nouveaux métiers comme la création d'un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques, le réseau « eborn », avec 400 bornes dans la Drôme, mais aussi d'aides financières, de mise à disposition d'outils de prospective énergétique et d'accompagnements techniques sur ses métiers historiques pour économiser l'énergie. Ainsi ces derniers mois, le SDED a signé des conventions avec plusieurs intercommunalités, pour les accompagner techniquement et financièrement à la réalisation d'un Plan Climat Air Energie.

De quoi s'agit-il ?

Le Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET) est la déclinaison sur chaque territoire des politiques publiques portant sur le climat et la transition énergétique.

S'il répond aux engagements internationaux, nationaux et à plusieurs documents de planification de la région, ce plan d'action adapte localement ces objectifs et s'appuie sur les forces du territoire pour les atteindre. Il s'articule autour de quatre phases : un diagnostic, une stratégie, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

Qui est concerné par le PCAET ? Les intercommunalités de plus de 20 000 habitants ont obligation de le mettre en place.

Prévu à l'article L.229-26 du Code de l'environnement c'est un outil opérationnel de pilotage de la transition énergétique sur le territoire.

Le PCAET implique et mobilise tous les acteurs économiques, politiques, associatifs, citoyens. Il se présente comme un outil de planification à la fois stratégique et opérationnel. Le rôle de l'intercommunalité est majeur : il lui revient de mobiliser tous ces acteurs afin qu'ils s'engagent dans des actions concrètes.

Les objectifs peuvent porter sur :

Une baisse de 30 % de la consommation d'énergie. Dans ce cas, l'une des actions consistera à accompagner la rénovation énergétique des habitations et des activités tertiaires (bureaux et commerces).

Une réduction de 40 % des gaz à effet de serre, issues principalement des énergies fossiles: Ici il s'agira de remplacer le fioul par du bois énergie et les voitures essence ou diesel par des véhicules électriques.

Atteindre 50 % d'énergie renouvelable. L'intercommunalité accompagnera par exemple des projets éoliens et un déploiement massif du photovoltaïque sur les toitures. A ce propos le SDED a créé, dès 2011, une Société d'Economie Mixte, « Energie Rhône Vallée » qui est devenue l'opérateur au service des territoires pour la production d'énergies renouvelables.

Appui financier mais aussi et surtout technique :

La réalisation d'un plan d'action de transition énergétique implique un diagnostic détaillé et la réalisation de scénarios. Divers organismes publics mettent à disposition des données mais leur traitement requiert du temps et de l'expertise. Un outil mis à disposition par le SDED, facilite l'accès aux données et permet de quantifier l'impact des actions en termes de baisse de consommation d'énergie et de gaz à effet de serre. Et tout prochainement, un module intègrera la qualité de l'air.

Le SDED, en tant qu'acteur opérationnel est en quelque sorte la courroie départementale de transmission entre la Région et les territoires en matière de transition énergétique.

Car il s'agit autant de « faire faire » que de « faire ». Ainsi, dans les métiers qu'il exerce, le SDED propose de co-construire les plans d'actions, de les mettre en œuvre et d'en assurer le suivi et l'évaluation. Il s'agit par exemple de réaliser un schéma directeur des réseaux en intégrant les perspectives de production d'énergies renouvelables des territoires mais également d'accompagner la mobilité décarbonnée avec nos bornes pour les véhicules électriques et de réduire les consommations d'énergie par l'éclairage public et par les bâtiments publics.

En résumé, l'intercommunalité, pilote local de la transition énergétique, fixe des objectifs et le SDED met en œuvre les actions pour les atteindre au travers de ses quatre métiers : organisation des distributions d'énergie, éclairage public, performance énergétique des bâtiments publics et installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Dans la lutte pour le climat, le SDED est là !

Contact : SDED - mission Climat Air Energie - 04 75 82 65 55
www.sded.org

